

## REGLEMENT

### Concours photo des 2,3 et 4 Juin 2023 à l'occasion du Festival Ciné Citoyen des deux Morin Organisé par l'association Ecrans des Mondes en partenariat avec le Club des amis de Ray-Zab Photographie

#### ARTICLE 1 : Objet du concours

L'association **Ecrans des Mondes** en collaboration avec le **club des amis de Ray-Zab photographie**, organisent un concours photo les 2,3 et 4 juin 2023

**Thème du concours** : Être sénior en milieu rural

#### ARTICLE 2 : Participation

La participation au Concours est gratuite. Le concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge (la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale). Sont exclus du concours toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives.

Ce concours est réservé aux amateurs. (Interdit aux professionnels de la photographie)

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Le nombre de participations est limité à deux photographies (Une couleur et une noire et blanche) par participant (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail) et par famille (même nom, même adresse postale et e-mail). En cas de non-respect de cette limite de participation, le participant sera éliminé d'office du présent concours.

Concours ouvert à toute personne résidant en Seine et Marne et communes limitrophes

Le concours est limité aux 100 premiers participants, la date et l'horaire de l'envoi faisant foi.

#### ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le concours est accessible à compter du 20 mai 2023, 0h01, clôture des envois le 27 mai 2023, 23h59

Pour concourir, les participants doivent :

- Adresser leur photo (fichier numérique) par mail à l'adresse suivante : [irobinault@aol.com](mailto:irobinault@aol.com), couleur et/ou noir et blanc (dans le but de réaliser un tirage papier au format 15 x 20 cm de votre photo pour l'exposition (impression effectuée et offerte par l'association Club des amis de Ray-Zab).
- Format d'image exigé : JPEG, taille originale, 3 Mo. Minimum, 15 Mo. Maximum.(de préférence prise de photo avec un appareil photo (qualité) mais possible avec un téléphone.
- Donner un titre à la photo. (Les photos sans titre seront disqualifiées)

Si le format ne correspond pas ou que vous n'êtes pas en mesure de fournir un fichier qui permette d'effectuer un tirage de qualité suffisante, la participation au concours sera alors invalidée.

#### ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème à savoir « **Être sénior en milieu rural** » et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours ou manquant un titre.

Etant donné le thème, des personnes doivent apparaître sur les photos, mais il est impératif d'obtenir l'accord de ces personnes pour la diffusion de ces photos lors du concours.

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo postée pour le Concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.
- qu'il a obtenu expressément l'accord du/des personnes présente(s) dans la/les photo(s) pour leur représentation sans contrepartie aucune dans la/les photo(s) et ce dans le contexte de l'exercice de leur droits à l'image. Le participant garantit les organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard.

**Paraphe**

## ARTICLE 5 : Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et sites web, et ce à des fins promotionnelles du concours et de l'exposition, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation. Il sera fait systématiquement mention du nom des auteurs des photos publiées.

Ainsi chaque participant s'engage à signer, une autorisation de publication et d'utilisation de sa photo dans le cadre et pour les besoins du présent concours selon le modèle en annexe, Du fait de l'acceptation du Règlement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser la photo sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

## ARTICLE 6 : Date limite

La date limite d'envoi des photos est fixée au : **27 mai 2023, 23h59.**

## ARTICLE 7 : Désignation des Lots, annonce des gagnants et remise des Lots

Le concours se déroule en deux parties

Le prix du public : les votes seront effectués par les festivaliers présent les 2, 3 et 4 juin. (dépouillement le 4 juin 2023)

Le prix du Jury : Jury professionnel composé de 3 personnes nommées par les organisateurs. La composition du Jury sera annoncée 3 jours avant le lancement du Concours. L'une des personnes sera le trésorier du Club des Amis de Ray-Zab photographie, M. Raymond ROBINAULT

Ce concours est doté des lots suivants:

### Prix du jury :

- (1) Une bouteille de Crémant et un DVD du film BLANK LANDS (portrait d'un précurseur de la photographie en Chine ) offerts par l'association **Ecrans des Mondes**
- (2) Une séance studio photo chez le gagnant avec une photo 15 x 20 (offerte et réalisée par le club des amis de Ray-Zab photographie)

### Prix du public :

- (1) Une bouteille de Crémant et un DVD du film BLANK LANDS (portrait d'un précurseur de la photographie en Chine ) offerts par l'association **Ecrans des Mondes**
- (2) Une séance studio photo chez le gagnant avec une photo 15 x 20 (offerte et réalisée par le club des amis de Ray-Zab photographie).

**Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de confier ce dernier.**

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeur équivalentes.

L'annonce du classement et des gagnants des lots énoncés ci-dessus, ainsi que la remise des lots sera faite lors du Festival au Château de Thiercelieux à 18h le dimanche 04 juin 2023. Les résultats seront également publiés sur les réseaux sociaux et sites web de l'organisateur. Les gagnants seront informés par un courriel adressé à l'adresse mail utilisée pour la soumission de la/des photo(s).

**La remise des Lots se fera en mains propres, lors du festival le 04 juin 2023 à 18h**

En cas d'impossibilité d'un participant à venir retirer son Prix, il pourra venir le retirer en main propre dans les locaux de l'association Ecrans des Mondes, au 8 rue des Lilas, Thiercelieux, 77320 Montolivet. Et ce dans la limite d'un mois après la clôture du Concours. Passé ce délai et sans manifestation du participant, il sera alors considéré comme un refus définitif de ce dernier et aucune réclamation ne sera prise en compte. **Aucun Lot ne sera envoyé par voie postale.**

## ARTICLE 8 : Réclamations

L'organisateur du Concours se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

**Paraphe**

L'organisateur du Concours décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données)

### **ARTICLE 9 : Publication du règlement**

Mise à disposition du règlement.

Le présent règlement est disponible :

- Dans la rubrique Concours Photos de la page du festival Ciné-Citoyen des 2 Morin
- sur simple demande écrite par e-mail à l'adresse [irobinault@aol.com](mailto:irobinault@aol.com)

### **ARTICLE 10 : Application du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs.

### **ARTICLE 11 : Informations nominatives**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande par mail à l'adresse [irobinault@aol.com](mailto:irobinault@aol.com)

**Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.**

### **ARTICLE 13 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

### **ARTICLE 14 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par les organisateurs. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours photo devra être formulée par écrit directement et uniquement à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Concours, soit après le 12 juin 2023.

Merci de parapher chaque page (3 au total) et de compléter les informations et signature ci-dessous.

**Nom** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**Code Postal** \_\_\_\_\_ **Ville** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Adresse mail:** \_\_\_\_\_

**Titre de la photo :** \_\_\_\_\_

Lu et approuvé Le \_\_\_\_\_ Signature

**Paraphe**